REPUBLIQUE FRANÇAISE **2020/...**

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 3 décembre 2020

DCM N° 20-12-03-9

Objet : Convention avec la Préfecture sur les adultes-relais.

Rapporteur: M. TAHRI

Pour faire face à la crise sanitaire liée à la COVID19, l'Etat a décidé de renforcer le dispositif des adultes-relais qui a fait ses preuves avec 1 500 postes supplémentaires. Ils s'ajoutent aux postes encore non pourvus qui ont déjà été notifiés, ce qui porte à 3 000 le potentiel de recrutement dans les prochains mois.

Les adultes-relais sont des médiateurs sociaux ayant une connaissance fine du terrain. Interlocuteurs privilégiés des publics les plus éloignés, ils sont susceptibles de favoriser l'accès aux dispositifs d'action publique. Pour être recrutée, la personne doit avoir au moins 30 ans, habiter dans un quartier prioritaire et être sans emploi.

Partant du constat des difficultés sociales des habitants des quartiers Politique de la Ville, la municipalité a décidé de mettre en place un dispositif volontariste de médiation sociale et d'actions de proximité pour les habitants des 6 quartiers Politique de la Ville : Borny, Bellecroix, Metz-Nord/Patrotte, St Eloy/Boileau/Pré-Génie, Sablon-Sud et Hauts de Vallières.

La mission des adultes-relais entre pleinement dans le champ d'action visant à l'amélioration des conditions de vie dans les quartiers. La municipalité souhaite en partenariat avec l'Etat, recruter 3 adultes-relais.

Les adultes-relais auront chacun en charge, un Quartier Politique de la Ville bénéficiant d'un projet ANRU (Borny, Bellecroix et Patrotte) et demandant davantage de présence et de médiation en raison des travaux ainsi qu'un autre quartier (Hauts de Vallières, Boileau et Sablon) déjà doté d'adultes-relais, via les associations présentes. Ils travailleront en réseau avec les référents territoriaux des mairies de quartier.

Les adultes-relais, rattachés au Pôle Politique de la Ville, bénéficieront d'un accompagnement social spécifique, afin de les préparer à une sortie positive du dispositif.

Chaque poste est financé par l'Etat à hauteur de 19 875.06 € annuel.

Les crédits sont inscrits au budget de la collectivité.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commission compétentes entendues,

VU le Budget Primitif,

VU la convention et le dossier de demande joints,

VU le Comité Interministériel des Villes, en date du 14 décembre 1999 sur la création du dispositif d'adultes-relais,

VU la circulaire CGET du 13 juin 2014 portant réforme de la géographie d'intervention de la politique de la ville,

VU le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

VU la correspondance du Sous-Préfet chargé de mission auprès du Préfet de la région Lorraine, Préfet de la Moselle, du 2 février 2015 concernant la géographie d'intervention de la politique de la ville,

VU le Contrat de Ville de Metz Métropole signé le 3 juillet 2015,

VU la circulaire ministérielle du 10 juin 2020 relative au Plan Quartiers d'Eté 2020,

CONSIDERANT l'intérêt de la Ville de Metz de bénéficier du dispositif d'adultes-relais,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ENCAISSER** les recettes.

- **D'APPROUVER** la création de 3 postes d'adultes-relais au sein des Quartiers Politiques de la Ville messins, avec pour missions, le renfort de la gestion urbaine de proximité.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents et pièces connexes à cette affaire (conventions, avenants, contrats, notification….).

- **DE SOLLICITER** toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

Service à l'origine de la DCM : Cellule de gestion Pôle Politique de la ville, cohésion territoriale et insertion Commissions : Commission Cohésion Sociale

Référence nomenclature «ACTES» : 4.4 Autres categories de personnels

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. François GROSDIDIER Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.
Membres assistant à la séance : 54 Absents : 1 Dont excusés : 1

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ